

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ▪ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ▪ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ▪ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tel. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

N° W19-507931

58977

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique
Cadre réservé à l'adhérent (e)		
Matricule : 126931	Société : RAM	
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :
Nom & Prénom : Khalfi Mohamed Anas		
Date de naissance : 29/04/82		
Adresse : Appartement de Tarihi Dr Ressia, Cité		
Tél. : 066 119 8296	Total des frais engagés 1327,55 Dhs	

Cadre réservé au Médecin		
Cachet du médecin :		
Dr. NAZIHA NAZIH Pneumo Allergologue Enfants - Adultes 8, Bd. Khouribga, N° 7 Derb Omdr Tél. : 05 22 41 05 14		
Date de consultation : 28-10-2020		
Nom et prénom du malade : KHALFI Mohamed Anas		
Lien de parenté :	<input checked="" type="checkbox"/> Lui-même	<input type="checkbox"/> Conjoint
Nature de la maladie :	Pluviostalle et fure	
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :		
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.		

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le :

NAZIHA NAZIH 28 OCT. 2020
Dr. NAZIHA NAZIH
Pneumo Allergologue
Enfants - Adultes
8, Bd. Khouribga, N° 7 Derb Omdr

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28/10/2020	C3	300	09/11/2020	INP : 09/11/2020
28 OCT. 2020				Dr. NAZIHA NAZIEH Pneumo Allergologue Enfants - Adultes 8, Bd. Kheuribga, N° 7 Derb Omar Téléphone: 02 31 11 05 16

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
DR. RACHID NASRI PHARMACEUTIQUE	28-10-2020	1027,50

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'O.D.F.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP :
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION
DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE				
H	25533412	21433552		
D	00000000	00000000		
	35533411	11433553		
B				
[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION				

Dr. NAZIHA NAZIH CHAJADINE
Diplômée des universités de Paris

Diplômée des universités de Paris

- Spécialiste des maladies de l'appareil respiratoire ADULTES et ENFANTS.
 - ALLERGOLOGUE.
 - Spécialiste des maladies du sommeil et du ronflement.
 - Spécialiste de l'handicap respiratoire.
 - Spécialiste des techniques en pneumologie :
 - Exploration fonctionnelle respiratoire.
 - Endoscopie Bronchique.
 - Thoracoscopie.
 - Spécialiste en sevrage tabagique

الدكتورة نزيهة نزيه شجاع الدين

خريجة كلية الطب بباريس

- اختصاصية في أمراض الجهاز التنفسى
 - صغار و كبار
 - اختصاصية في أمراض الحساسية
 - اختصاصية في اضطرابات النوم و الشخير
 - اختصاصية في الإعاقة التنفسية المزمنة
 - اختصاصية في الفحوصات التقنية للجهاز التنفسى
 - فحص الوظيفة التنفسية
 - الكشف بالمنظار
 - اختصاصية في الإقلاع عن التدخين

الدار البيضاء في : Casablanca, le : ٢٠٠٣

28 Oct. 2020

۷۴ Khalif - Molanaest -

58,40 Solupred 20 ~~7.0~~ 58,40
3g matin apres upp Solupred 20mg
Avast 20 ~~1137~~
1g matin à jeun x 7
X YFLo 400 ~~7.0~~ 66,00
1 cb li & TP
struvite 10%
Icupic 300 mg

ساحة النصر، 8 شارع عزيزية - الطابق الثاني، رقم 7 - درب عمر - الدار البيضاء - الهاتف: 05 22 44 05 16

Place de la victoire, 8 Bd. khouribga - 2ème étage n° 7 - Derb Omar - Casablanca - Tél : 05 22 44 05 16

ape 25 - loun
24,40 x 3 Durader nasal
dustic 3 foil

LOT: PER: PPV: 24,40
PPV: 24,40
PPV: 24,40

31,50 Akriderm 3 foil
45,00 x 2 Eclat 3 foil
ape 2 v. euphr. si

LOT: 19104
PER: 08/2024
PPV: 31,50 DH

GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV: 45,00 DH
6 118001 141548
PPV: 45,00 DH
6 118001 141548

Aeromax®
Budésonide
LOT: 036P009A
PER: 05/2022
PPV: 190,00 dh

190,00 Alisudex 3 v.
1 a t pell. 8 foil
& 3 mues

99,70 x 3 Salixfen 20
1 g le sui 3m
& 3 mues

LOT: 14519005
PER: 04-2024
PPU: 99,70 DH

LOT: 14520002
PER: 03/2025
PPU: 99,70 DH

LOT: 14520007
PER: 04/2025
PPU: 99,70 DH

1027,50

Dr. NAZIHA NAZIH
Praticien Allergologue
Adultes
Enfants - No 1 Dr. Omar
Dr. Khoury